

A la limite entre coteau viticole et marais, à la Chaume, en direction de l'est.

IVR52_20198503453NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée

communication libre, reproduction soumise à autorisation

19 avril 2024 Page 1